

Lutte contre la discrimination à l'égard  
des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres  
et intersexués

NORMES DE CONDUITE À L'INTENTION  
DES ENTREPRISES

UN APERÇU



UNITED NATIONS  
**HUMAN RIGHTS**  
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER



« Si nous voulons accélérer le rythme des progrès accomplis dans le monde pour que les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexués soient traités sur un pied d'égalité, il faudra non seulement que les entreprises assument leurs responsabilités en ce qui concerne les droits de la personne, mais aussi qu'elles deviennent de véritables acteurs du changement. »

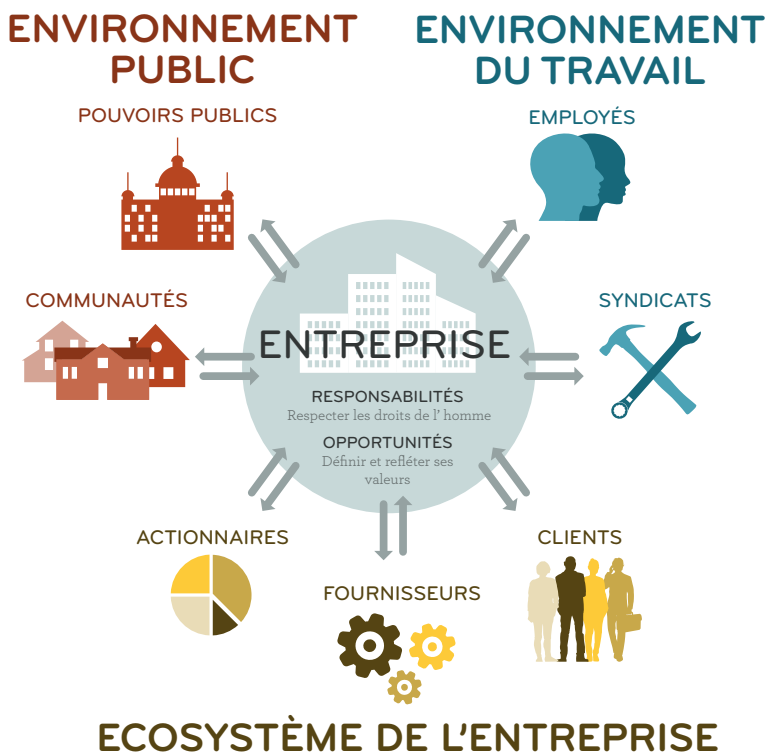
**ZEID RA'AD AL HUSSEIN**

HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

## INTRODUCTION

Pour aider les entreprises à lutter contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a établi cinq normes de conduite.

Mises au point en collaboration avec l'Institute for Human Rights and Business, ces normes s'appuient sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et tiennent compte des contributions de centaines d'entreprises de divers secteurs.



Les normes de conduite étendent le champs de l'engagement des entreprises – en indiquant les nombreuses opportunités qu'elles ont pour contribuer à un changement social positif dans les communautés où elles opèrent.

## PROBLÉMATIQUE DANS LAQUELLE S'INSCRIVENT CES NORMES

Au cours de la décennie écoulée, grâce à des réformes juridiques et, dans certains cas, à l'évolution des mentalités, les conditions de vie des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) se sont améliorées dans de nombreuses régions du monde. Cependant, ces progrès sont inégaux. Dans la plupart des pays, la protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre est au mieux insuffisante. Même dans les pays qui ont fait d'importants progrès, les LGBTI se heurtent à des obstacles considérables, les études indiquant qu'ils sont plus susceptibles que le reste de la population d'être harcelés à l'école et traités injustement au travail ou de se voir refuser l'accès aux services de base.

### POURQUOI DE TELLES NORMES?

**En 2000, l'Organisation des Nations Unies a présenté le Pacte mondial des Nations Unies, la plus grande initiative menée à ce jour dans le domaine du développement durable des entreprises.** En 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a approuvé les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, dans lesquels il est affirmé qu'il est de la responsabilité de chaque entreprise de respecter les droits fondamentaux et de remédier aux incidences négatives que ses activités pourraient avoir sur ces droits.

**Les entreprises sont souvent bien placées pour promouvoir la diversité et une culture de respect et d'égalité.** Nombre d'entre elles ont également constaté qu'une telle démarche présentait aussi des avantages économiques – en permettant de trouver et de retenir de nouveaux talents, en améliorant la prise de décisions et en s'attirant la loyauté des clients et des investisseurs.

**Il est de plus en plus souvent reconnu que les entreprises ont un rôle à jouer, et nombre d'entre elles ont déjà pris des mesures pour traduire dans les faits leur engagement en faveur de l'inclusion des LGBTI.** Malgré cela, la plupart des entreprises commencent à peine à s'intéresser à ces problèmes, les connaissances sur la question sont limitées et les meilleures pratiques restent rares.

**Les Normes de conduite visent à contribuer à faire évoluer les choses plus vite.** Elles énoncent les mesures que les entreprises peuvent et doivent prendre pour garantir l'égalité de traitement au travail et lutter contre la discrimination dans l'ensemble de la société.

Chaque entreprise  
- indépendamment  
de sa taille, de sa  
structure, de son  
secteur ou de son  
emplacement - a  
une responsabilité.

### QUE FAIRE DE CES NORMES?

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme :

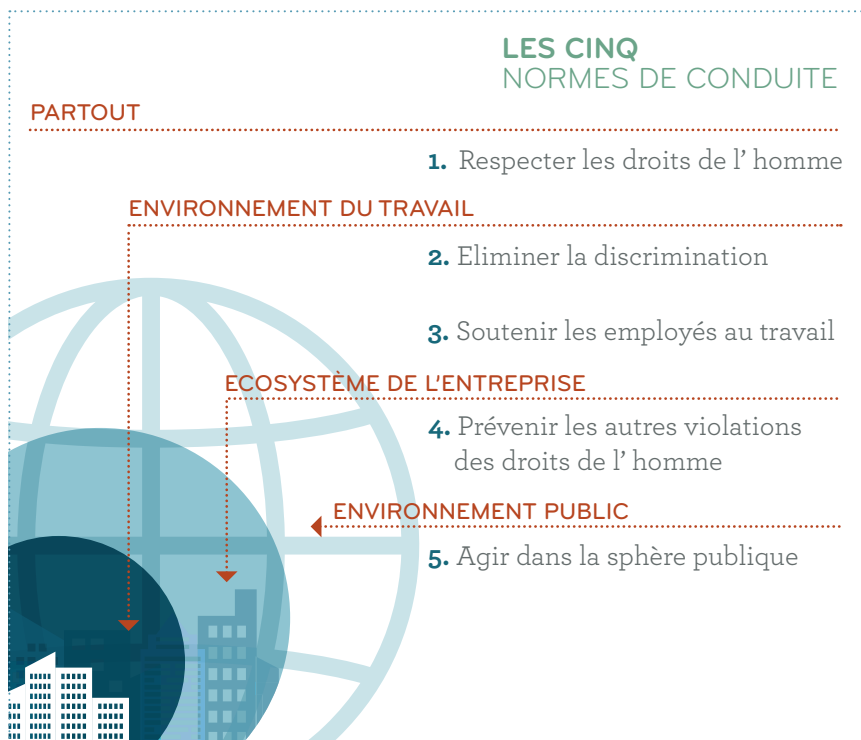
- Invite les entreprises à adopter et appliquer les Normes de conduite et à s'y référer, ainsi qu'à inciter d'autres à les suivre ;
- Invite également la société civile et d'autres parties prenantes à se servir de ces normes comme d'un outil pour évaluer les engagements, politiques et pratiques des entreprises et en rendre compte.

## QUE PRÉCONISENT LES NORMES?

### En toutes circonstances

#### 1 RESPECTER LES DROITS DE LA PERSONNE.

Les entreprises devraient élaborer des politiques, exercer une diligence raisonnable et remédier aux incidences négatives qu'auraient pu avoir leurs activités de manière à respecter les droits fondamentaux des LGBTI. Elles devraient aussi mettre en place des dispositifs pour s'assurer qu'elles respectent les normes relatives aux droits fondamentaux et en rendre compte.



### LES CINQ NORMES DE CONDUITE

#### PARTOUT

1. Respecter les droits de l'homme

#### ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL

2. Éliminer la discrimination

3. Soutenir les employés au travail

#### ECOSYSTÈME DE L'ENTREPRISE

4. Prévenir les autres violations des droits de l'homme

#### ENVIRONNEMENT PUBLIC

5. Agir dans la sphère publique

### Environnement du travail

**2 ÉLIMINER LA DISCRIMINATION.** Les entreprises devraient veiller à ce qu'il n'y ait aucune discrimination en ce qui concerne le recrutement, l'emploi, les conditions de travail, les prestations, le respect de la vie privée ou le traitement des cas de harcèlement.

**3 OFFRIR UN SOUTIEN.** Les entreprises devraient instaurer un climat bienveillant qui permette à leurs employés LGBTI de travailler dans la dignité sans être stigmatisés.

### Ecosystème de l'entreprise

**4 PRÉVENIR DE NOUVELLES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.** Les entreprises devraient veiller à ne pas faire preuve de discrimination à l'égard des fournisseurs, des distributeurs ou des clients LGBTI, et user de leur influence auprès de leurs partenaires commerciaux pour prévenir la discrimination et autres atteintes aux droits de leur part.

### Environnement public

**5 AGIR DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE.** Les entreprises sont encouragées à contribuer à faire cesser les violations des droits fondamentaux dans les pays où elles mènent des activités. Ce faisant, elles devraient consulter les communautés et organisations locales en vue de déterminer quelles mesures elles peuvent prendre, comme mener des activités de sensibilisation, prendre des initiatives collectives, mener des actions collectives, prendre part au dialogue social, soutenir les organisations qui défendent les droits des LGBTI et remettre en question les mesures gouvernementales répréhensibles.

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LES NORMES DE CONDUITE,** vous pouvez télécharger le livret sur ce sujet publié en ligne, dans lequel il est expliqué de manière plus approfondie en quoi les entreprises devraient davantage contribuer à la promotion de l'égalité des LGBTI, et où les Normes sont présentées plus en détail. Pour savoir comment se servir des Normes pour démarginaliser et aider les personnes LGBTI sur le lieu de travail, dans la sphère commerciale et dans la société : [www.unfe.org/Standards](http://www.unfe.org/Standards)

© 2017 Nations Unies  
Tous droits réservés

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.